

VOL. 10

AVRIL 1904

No 4

**BULLETIN**  
— DES —  
**RECHERCHES HISTORIQUES**

—  
ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE  
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATQUE

—  
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

—  
*Qui manet in patriâ et patriam cognoscere tenet.  
Is mihi non civis sed peregrinus erit*

—  
PIERRE-GEORGES ROY  
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE  
RUE WOLFE  
LÉVIS

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

Sommaire de la livraison d'avril : Requête des voyageurs de Michillimakinac en 1786, (suite et fin), Mgr Henri Têtu ; Migneron, Magneron, Migneran, Maigneron, Myrand, Mayrand, L'abbé H.-A. Scott ; Mgr Plessis à Rome (Extrait des *Mémoires* inédits de l'abbé Casgrain) ; Le chevalier Robert-Anne D'Estimauville de Beaumouchel, P. G. R. ; Gentilshommes Huissiers de la Verge Noire du Conseil législatif de la province de Québec ; Protonotaires du district de Québec, F.-J. Audet ; Records de la cité de Montréal ; L'indemnité de nos députés, P. G. R. ; La langue française au Canada, Ignotus ; Questions, etc.

Gravure : Le chevalier Robert-Anne D'Estimauville de Beaumouchel.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, rue Wolfe, Lévis.

*Abonnement : \$2 par année.*

---

## PUBLICATIONS RÉCENTES

---

*Mgr Grandin, oblat de Marie Immaculée, premier évêque de Saint-Albert*, par le R. P. E. Jonquet, de la même Congrégation. Se vend au profit des missions de l'Alberta. Montréal 20, rue St-Vincent—1903—531 pp. in-8. Prix : \$1.50, broché ; \$2.00 relié—En vente chez M. Giroux, libraire, 1641, rue Notre-Dame, Montréal.

*Le Père Sébastien Rasles, jésuite, missionnaire chez les Abénaquis, 1657-1724*, par N.-E. Dionne, M. D., L. L. D. S'adressez à l'auteur, Bibliothèque de la Législature, Québec.

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. 10

AVRIL 1904

No 4

---

---

REQUÊTE DES VOYAGEURS DE MICHIL-  
LIMAKINAC EN 1786

*(Suite et fin)*

---

VISITE DE MGR DENAUT AU DÉTROIT EN 1801

Mgr Denaut fut le premier évêque qui, après la conquête, fit la visite épiscopale dans les pays d'en haut ; mais il ne se rendit pas à Michillimakinac. Le 12 avril 1801, il écrit à M. Marchand, curé de Sandwich, pour lui annoncer sa venue : " Je suis tout à fait décidé à monter au Détroit, pour visiter votre paroisse, comme je le désire depuis longtemps. Le général Hunter n'étant pas encore à Montréal, et ne voulant point partir d'ici sans avoir avec Son Excellence un entretien sur l'objet, je ne puis dire au juste à quelle date du mois de mai je quitterai cette partie pour m'acheminer. Toujours est-il vrai que ce sera dans le cours de ce mois. Je visiterai les Écossais de M. Alexandre McDonell, les Irlandais et Anglais de la paroisse de St-André, le village des Sauvages de Saint-Régis. J'arrêterai à Kingston pour m'assurer des moyens d'établissement d'une paroisse nouvelle. Je passerai quelques jours à Niagara pour prendre les connaissances nécessaires au projet du lieutenant-

général le comte de Puisaye. (1) De là, je me rendrai chez vous dans le mois de juin. Mon dessein est d'aller en bateau jusqu'au Détroit, et mes arrangements sont déjà pris. M. Boucherville est notre conducteur, notre guide, notre intendant, notre *factotum*, notre *Michel Morin*. Il profite de mon occasion pour aller voir sa chère Charlotte, (2) madame De Lery, que je verrai moi-même avec un plaisir particulier. Faites à tous deux, je vous prie, mes meilleurs compliments, et ayez soin de leur faire passer aussitôt la lettre ci-incluse à leur adresse. Vous recevrez ci-inclus le mandement pour la visite. Les exercices ne sont point détaillés : nous réglerons quand nous serons sur les lieux. Je veux tout voir, tout savoir, exhorter, convertir, si je puis, Anglais, Français, Canadiens, Sauvages : tous ont des droits à ma sollicitude, et je n'ai pas de plus grand désir que de m'occuper du soin du salut de tous. Je vous mène un vicaire, comme je vous l'ai promis dans ma dernière, que vous aurez sans doute reçue dans son temps. En attendant le plaisir de vous voir et de vous embrasser, je suis bien toujours avec les mêmes sentiments, etc.

† P. Evêque de Québec

Quels furent les ecclésiastiques qui eurent l'honneur d'accompagner Mgr Denaut ? Je crois que l'évêque de Québec amena avec lui M. l'abbé Louis

---

(1) Obligés de quitter la France après le désastre de Quiberon (1795), le comte de Puisaye et d'autres gentilshommes vinrent s'établir dans le Haut-Canada, où le gouvernement leur avait assigné des terres. Plusieurs de ces émigrés repassèrent en Europe avec le comte, en 1802. Cet établissement n'eut pas de succès grâce au manque de persévérance de ses fondateurs.

(2) Sa sœur, née Charlotte Boucher de Boucherville.

Payet dont nous avons déjà parlé et M. Félix Gatien, ordonné prêtre le 16 février de la même année 1801. Mgr Denaut le laissa vicaire au Détroit où il demeura jusqu'en 1806 ; de là il devint professeur de philosophie au séminaire de Québec. Curé du Cap-Santé en 1817, il a écrit l'histoire de sa paroisse où il est mort le 18 juillet 1844.

Voici maintenant comment le prélat raconte son voyage dans quelques pages qui sont absolument inédites et qui—comme document historique—seront bien ici à leur place. Que le *Bulletin des Recherches Historiques* est commode et hospitalier !

Mgr Denaut écrit, de Kingston, à Mgr Plessis, le 27 mai 1801.

Monseigneur,

“ J'ai quitté Longueuil vendredi, 15. J'ai couché à Vaudreuil, le 16 aux Cèdres, d'où je suis parti le 17, après midi. M. Alex. McDonell (1) étant malade depuis plus d'un mois, j'ai pensé qu'il n'avait pu préparer son monde pour la visite ; je l'ai différée jusqu'à mon retour. J'ai passé trois jours à Saint-Régis, j'arrive ici. J'ai abandonné le dessein de faire le tour des lacs, comme je me l'étais proposé. Je pars avec le commodore Bouchet pour Niagara dont M. Burke est parti pour n'y plus retourner, je pense.....”

Le 30 du même mois, Mgr Denaut écrit encore à son coadjuteur :

“ Je reçois à l'instant et avec plaisir votre lettre de l'Ascension. Le lendemain de cette fête, j'ai quitté Longueuil, et je suis arrivé ici le 27, comme je l'ai

---

(1) Missionnaire de Glengary, Haut-Canada. Il y mourut en 1803.

marqué à Votre Grandeur dans une lettre de cette date, qui vous parviendra bientôt. Nous attendions le vent favorable pour lever l'ancre, et il nous tarde qu'il arrive, quelque bien traités que nous soyons par les habitants du lieu, Anglais et Français, qui ont les plus grands égards. Je remets à mon retour du Détroit la visite de cette mission, les sujets n'étant pas assez préparés pour la Confirmation et autres fruits de la visite. Ils ont en général un grand désir pour l'établissement d'une mission fixe ; mais ils sont pour l'exécution, d'une indifférence, dans une apathie qui fait pitié. Pour les encourager, notre petite bande a souscrit pour £55. Je verrai à mon retour quelle impression elle aura faite sur les esprits. Un établissement est absolument nécessaire. Les chrétiens froids et indifférents, pour ne rien dire de plus, remplissent tous les jours la chapelle protestante.....”

Voici maintenant le journal de visite écrit tout entier de la main de Mgr Denaut.

Voyage au Détroit—1801.

Quitte Longueuil le 15 mai, dîné à Pointe-Claire, couché à Vaudreuil. Le 16, dîné aux Cèdres et parti de là dimanche 17, 3 h. après-midi., et couché à la Pointe aux Beaudets. Lundi, couché à St-Régis ; 18. L'entrée a été faite, le 19 matin. Le village contient 150 familles, 600 âmes, 270 communicants. 190 confirmés. Les Sauvages allouent à leur missionnaire £50. et il en reçoit du roi \$50. Le vicaire £50 par les Sauvages. La dîme n'est point comprise. L'église en pierre a été bénie en 1792. Les proportions sont de 48 sur 100, dehors en dehors. Le presbytère aussi en pierre, qui touche à sa perfection, est 45 sur 36. 2 calices, un ciboire, ostensor d'argent. Les ornements sont assez beaux ; moins bien en linge.

Kingston.

Parti de St-Régis le 21 mai à 3 h. du soir. Couché à trois quarts de lieue au-dessous du long Sault. Couché sous tente. Le lendemain, vendredi 22, couché chez un (trois mots illisibles) hollandais. Samedi 23, monté les milles roches. Dîné sous le tendelet. Couché chez un Allemand au-dessus du Galop. Le froid de cette nuit a gelé tout, même les feuilles des arbres. Dimanche de la Pentecôte 24. Dit la messe à Swegatsi, chez madame veuve Verneuil de Lorimier. Dîné et couché chez M. Epih. Jones, Pointe au Pin. Lundi 25, couché chez Thury (isles Toniato). Mardi 26, couché sous tente, à 2 lieues de Kingston où nous sommes arrivés le 27 à 8 h du matin. La ville qui porte ce nom, bâtie dans la baie du même nom, a environ 28 à 29 arpents de front sur 3 ou 4 arpents de profondeur. Les maisons des commerçants sont assez belles, de beaux hangards sont appuyés sur des quais proche desquels arrivent les navires marchands. Au delà de la pointe qui forme cette baie, appelée Pointe Frédéric, sont les vaisseaux du roi dans un port aussi sûr que celui des marchands. Il y a 101 maisons. Il y a un grand nombre de catholiques à Kingston qui, joints aux habitants de la baie de Quité formeraient une mission qui est très désirée par les uns et les autres. Mais ils ont peu de moyens. Une souscription a été ouverte par moi et les messieurs de ma suite, dont le montant s'élève à £80,8,0.

Dimanche 21, jour de la Sainte-Trinité, nous avons tous dit la messe. Nous avons laissé cette ville lundi 1er juin. L'ancre a été levé à 9 h., et quoique nous ayons été obligés de louvoyer une partie de ce jour, poussés ensuite par un bon vent de nord, nous sommes

arrivés à York (1) à 1 h. après-midi 27 heures de passage. Entrevue avec le général Hunter qui nous a gardés à dîner et retenus jusqu'à 7 heures. Calme toute la nuit. Vent contraire le lendemain, louvoyé toute la journée ; passé la barre la nuit ; obligés de jeter l'ancre Entrés dans la rivière Niagara, le matin entre 7 et 8 h. 4 de juin, Fête-Dieu, dit la messe. Deux jours de séjour dans cette place appelée Fort Georges, vis-à-vis l'ancien fort occupé par les Etats-Unis. Le Fort Georges agréablement situé sur une hauteur qui commande partout, est flanqué de six redoutes de 4 canons de 12 livres de balles. Quatre mille hommes suffiraient à peine pour le défendre, à cause de sa grandeur. A quelque distance du fort est bâtie la ville. Les rues sont très larges, il y a environ 80 à 90 maisons dont la plupart sont fort belles. Il y a 12 lieues du Fort Georges au Fort Erié. Nous avons passé le portage de Niagara en stage jusqu'à Chipowa où nous avons couché le 7 samedi. Le dimanche 8, nous sommes arrivés au Fort Erié en bateau, accompagnés du colonel McDonell qui a ajouté aux bontés que nous avons éprouvées à Niagara, la complaisance de venir donner lui-même ses ordres aux bâtiment qui doit nous passer le lac Erié et sur lequel nous avons monté, le lendemain, lundi 9 à 8 h. du soir, et levé l'ancre, le 10, à 10 h. du matin. Quoique la barque qui nous portait ne fut pas des meilleurs voiliers, nous avons passé le lac en deux jours ; mais le vent nous ayant manqué dans les isles de Sandoské, nous avons mis plus de temps à faire les 30 lieues qui nous restaient à faire jusqu'à une lieue de Malden, que nous

---

(1) Toronto.

n'en avions mis à faire les 70 lieues de lac, de sorte que nous nous sommes déterminés d'envoyer un passager dans notre bâtiment pour porter à M. Marchand le mandement pour la visite qui m'a été remis au Fort Erié par M. Chaboyez l'aîné, qui en était le porteur. (Le mandement était daté du 8 avril et le 12 envoyé à Montréal pour être acheminé)

Le 13 juin, nous sommes à Amherst bourg ou Malden, à 1 h. après-midi, chez M. DeLery où nous avons couché trois nuits. Partis de là en bateau conduit par les habitants du Détroit. Nous sommes arrivés, le 16 à midi, à Sandwich, paroisse de l'Assomption, dont M. Marchand est le curé. Nous y avons séjourné jusqu'à ce jour, 15 de juillet, qui est celui de notre départ sur la Charlotte, barque appartenante à M. McIntosh, capitaine Baker.

Arrivés à Malden le soir, et couché. Une pluie continuelle, accompagnée d'éclairs et de tonnerre a duré toute la nuit. Le 16, levé l'ancre à 9 h. Un vent favorable a commencé à souffler à l'entrée du lac, et nous avons fait trente lieues avant le coucher du soleil. Après le coucher, le vent a passé à l'ouest, nous faisons dix milles par heure ; mais devenant plus fort en plus fort, et si furieux que les vagues passant sur la poupe et la proue semblaient menacer d'engloutir le vaisseau. Le 17, louvoyé ; le 18, bon vent jusqu'à midi. Calme et vent contraire, mais faible. Nous espérons arriver au Fort Erié de bonne heure, mais (c'est tout ce qu'il y a sur cette page du manuscrit. Sur l'autre page ce qui suit.)

Visité la paroisse de l'Assomption du Détroit ou Sandwich. Arrivé le 16, mardi à midi. Instruction donnée deux fois le jour jusqu'au dimanche. L'entrée

s'est faite le matin avant la messe. Tous les exercices de la mission ont été faits jusqu'à mercredi. Le sacrement de la Confirmation a été administré tous les jours pendant le séjour, excepté jeudi, samedi, dimanche et jeudi qui ont été employés au Détroit pour les habitants de la paroisse de Ste-Anne dont M. Levadoux est grand vicaire et curé de cette partie sud de la rivière, où il y a eu 580 confirmés. M. Richard en est le vicaire (1). A la Rivière-aux-Raisins, 295 confirmés. Trois jours de séjour, M. Dillet en est le curé.

Vu et alloué les comptes de l'Assomption. Il y a au coffre la somme de 5213 frs 17. Confirmés 529. Communians 600. Habitants 200. Dîme de bled 650. Avoine 120. Orge 0. Bled d'inde 24. La terre dont l'usage de la moitié appartient au curé et l'autre à la fabrique louée par le même à certaines conditions assez favorables a donné, cette année, 312 de bled, non compris les menues grains. L'église de Sandwich. Les ornements sont en bon ordre.

Je trouve à la suite de ce journal ces quelques mots sur la visite de l'année suivante :

Saint-Raphaël et Saint-André ont été visités en février 1892. A Saint-Raphaël 192 confirmés. A Saint-André 59. Il y a environ 100 familles catholiques.

Des mandements et instructions ont été envoyés à chacune de ces paroisses (2). M. Rodrigue McDonell est le curé de la dernière. M. Alexandre McDonell dessert la première.

---

(1) Voir *L'abbé Gabriel Richard*, par M. N.-E. Dionne.

(2) Ces mandements ont été publiés dans les *Mandements des Evêques de Québec*.

Je crois devoir reproduire ici le document suivant qui complète en partie du moins le journal de la visite de Mgr Denaut au Détroit en 1801.

Extrait des Registres de la mission de la Rivière-aux-Raisins, Monrœ, Michigan.

Le dix-huit juin mil huit cent un, Mgr Pierre Denaut, évêque catholique de Québec, arriva vers les trois heures de l'après-midi, à la Rivière-aux-Raisins et débarqua devant la maison de M. J. B. Réaume père, où M. J. Dilhet, curé de la paroisse, le reçut sans solennité, après lui en avoir fait l'offre que M. l'évêque refusa. Il fut introduit dans la susdite maison par M. le curé et il y entra avec M. Michel Levadoux, grand vicaire de M. l'évêque de Baltimore, M. Marchand, curé de l'Assomption du Détroit, et M. Payet, (1) son secrétaire. M. Hubert Lacroix fit à Mgr l'Evêque un compliment au nom de tous les paroissiens, à la fin duquel un grand nombre qui étaient présents se mirent à genoux pour demander la bénédiction de M. l'Evêque qu'il donna à tous sur le champ. Il demanda ensuite qu'on lui préparât des voitures pour aller à l'église et elles se trouvèrent prêtes à l'instant.

---

(1) C'est le même M. Payet qui avait été curé du Détroit et avait fait deux missions à Michillimakinac. Ce dernier voyage ne lui fut pas favorable, puisqu'il mourut presque immédiatement après son retour, le 26 août 1801. Mgr Denaut se fit un devoir de présider à ses funérailles qui eurent lieu à Verchères dont il était curé depuis 1798. Le 1er de septembre suivant, l'évêque de Québec écrivait à son coadjuteur, Mgr Plessis : " La mort du cher Payet me prive d'un bon ami et le diocèse d'un bon prêtre." On ne pourrait faire un meilleur éloge de cet excellent missionnaire.

Il y entra aussitôt et, dans toute la route, il fut accompagné de près de cinquante hommes à cheval, et d'autres en grand nombre à pied.

Devant toutes les maisons, on se présentait à genoux pour recevoir la bénédiction. Arrivé à l'église, après une légère collation pour rafraîchissement, il y entra pour donner la bénédiction solennelle qui fut précédée d'un discours prononcé par M. Levadoux, qui annonçait que M. l'évêque de Baltimore, Jean Carrol, avait prié Mgr l'évêque de Québec de donner la Confirmation dans cette paroisse, et l'ordre que l'on suivrait les jours suivants.

Le dimanche, qui était le jour suivant, M. l'évêque de Québec, après un discours sur le sacrement de confirmation, administra ce sacrement à ceux qui se présentèrent à la sainte Table pour ce sujet. Il en fit de même les deux jours suivants et voici la liste des confirmés.

Suivent les noms de près de 200 personnes.

1801

Fait et certifié par Rev. C. Maas, Missionnaire de Munroe (Rivière-aux-Raisins), diocèse du Détroit.

Décembre 1872.

(Signé) J. Sasseville, Ptre. (1)

MGR H. TÊTU

---

(1) Le regretté M. Sasseville, alors curé de Sainte-Foye. Il était réellement érudit, et connaissait autant que pas un l'histoire ecclésiastique du Canada et celle des États-Unis. Hélas ! il n'a pas écrit et il a emporté avec lui bien des secrets, dont il était friand.

MIGNERON, MAGNERON, MIGNERAN, MAIGNERON, MYRAND, MAYRAND

---

M. l'abbé Rhéaume, d'érudite mémoire, nous avait signalé, notre premier volume à peine paru, l'erreur (1) relevée par M. Ernest Myrand, et nous avons pris nos mesures pour la réparer dans la seconde partie de notre ouvrage. Il eût peut-être été de bonne guerre de l'attendre.

Puisque erreur il y a, du moins paraîtra-t-elle, après une courte explication, moins *impardonnable* chez un homme qui n'est pas de la famille.

Et d'abord remarquons que l'*Histoire de Sainte-Foy* ne contient pas de généalogies. On (2) y note en détail, avec documents à l'appui, les événements petits et grands depuis que les Français ont mis pour la première fois le pied sur ce coin de terre, les noms des premiers habitants, possesseurs de fiefs ou simples défricheurs, et surtout on décrit les progrès et la ruine de la fameuse bourgade de Sillery. Ce n'est qu'incidemment qu'on relie, sans indiquer du reste les anneaux intermédiaires, une famille d'aujourd'hui aux pionniers des anciens temps. Elles sont malheureusement trop peu nombreuses les familles qui se sont perpétuées ici depuis l'origine jusqu'à nos jours.

Il paraît que l'identification de la famille Myrand avec la descendance de Jean Migneron n'a pas été heureuse. Voyons !

---

(1) Avec une autre, p. 414, où nous disons dans une note que Pierre Pluchon n'est pas mentionné dans Tanguay. Or il y est sous le nom de Pierre Aubuchon. L'eusses-tu cru !

(2) Qu'on nous pardonne cet *on* moins haïssable que le *moi*.

1° Pour Mgr Tanguay, que M. Ernest Myrand semble considérer comme une autorité et qu'il ne faut jamais citer sans le contrôler—les érudits le savent—les noms de Mignerou, Mignerant ou Mignerand, Magneron, Milleron, Lajeunesse, Taphorin, ne sont que des surnoms ou des variations du même nom. (1)

2° Or les Myrand de Sainte-Foy sont des Migneran, (2) comme il appert par nos registres paroissiaux auxquels M. Ernest Myrand a l'amabilité de nous renvoyer ! De Meillerand ou de Taphorin, pas la moindre trace.

3° Le nom de Mignerou s'est syncopé tout comme celui de Migneran. En 1792 (3) le lieutenant-gouverneur Cramahé cède à Joseph Routier une terre sise entre les propriétés de Joseph Mignerou et d'Antoine Samson. En 1797 Joseph Mignerou est devenu Joseph Miron. (4)

Dans l'écriture cursive et en bonne prononciation française, quelle distance sépare Miron de Miran ! Et aux yeux du philologue quelle en est la différence ?

Mais une question de généalogie ne se tranche pas au moyen de la philologie. Pas complètement ni tou-

---

(1) Tanguay, *Dictionnaire Généalogique*, I, 43 ; VI, 30.

(2) 25 janvier 1790, sépulture d'un enfant de J.-B. Migneran et de Thérèse Parent ;—13 février 1792, mariage de Jos. Langlois et d'Angélique Migneran ;—12 mai 1794, sépulture de J.-B. Migneran ;—5 octobre 1795, mariage de J.-B. Migneran, fils, et de Magdeleine Drolet. C'est ce J.-B. Migneran qui signe J.-B. Miran au baptême de ses enfants, 15 juillet 1795, 8 novembre 1797, etc.

(3) Greffe de Panet, 31 juillet 1792.

(4) Greffe de Voyer, 23 juillet 1797.

jours : d'accord. Venons donc aux papiers de famille qui nous réservent des surprises.

4° Une copie paraphée, et partant contemporaine, du contrat de mariage de J.-B. Mignerant et de Thérèse Parent nous a été communiquée. Cet acte, que nous avons soigneusement analysé l'année dernière, est de la main même du notaire Parent, de Beauport. Il porte la date extraordinaire du 31 février 1762. Nous l'avons étudié de nouveau récemment afin d'être bien sûr de nos assertions. En voici le commencement :

“ Pardevant le nottaire public en la seigneurie de Beauport y résidant soussigné et thémoins si bas nommé furent presant en lr persone Jean Baptiste Mignerant d. Thafoirat, fils de feu Jean-Baptiste Mignerant d. Thafoirat et feue Louise Routié, ” etc.

Dans les autres anciens papiers de famille on trouve Tafoirain dit Mignerant et aussi souvent Mignerant dit Tafoirain.

Puis, dans le contrat de mariage cité, Jean-Baptiste Mignerant dit *Tafoirat* est donné comme fils, non de *Guillaume* Taphorin, mais de *Jean-Baptiste* Mignerant d. Thafoirat. N'était-il pas assez naturel, pour un profane, de considérer Tafoirain et surtout *Thafoirat* comme un sobriquet et de croire que Mignerant était le vrai nom patronymique ? (1)

Or s'il est vrai que Jean Mignerant était mort depuis trente ans lorsque se mariait à Lorette Guillaume

---

(1) Disons, pour être juste, que l'erreur qui est dans la copie de Parant, n'est pas dans la minute originale, où on lit Guillaume. Il y a de même 31 janvier au lieu de 31 février. Mais ce n'est qu'hier que nous avons voulu voir l'acte original, n'ayant pas soupçonné qu'une copie faite et paraphée par le notaire lui-même pût être fautive. Les deux actes portent bien Mignerant dit Thafoirat.

Taphorin, natif de Meilleran en Poitou, il n'est pas moins vrai qu'il laissait une nombreuse lignée où les *Jean* ne manquent pas. Par malheur, nos registres de 1678 à 1699, qui auraient une si grande importance dans la question présente, ont disparu, et ceux de 1714 à 1752 ont été faits avec une si grande négligence qu'il n'y a guère moyen d'en tirer parti.

Ainsi nous croyons bien que M. Ernest Myrand a raison mais il était aisé de s'y tromper.

Bien plus il serait prudent de ne jurer de rien. Guillaume Taphorin, dit Meillerand ou Mignerant, comme on voit partout, n'apparaît qu'en 1729. Or il y a loin de là à 1657, date du mariage de Jean Mignerou et bien des choses se sont passées qui ont pu échapper aux recherches de Mgr Tanguay. On sait que le nombre des corrections à faire au *Dictionnaire généalogique* est considérable, pour ne pas dire incalculable. Et, précisément, nous livrons aux méditations de M. Ernest Myrand le contrat de mariage de Jean Magneron et de Marie Pavie, fait par Audouart le 19 août 1657. Au commencement paraît bien Marie Pavie, fille de Christophe Pavie et de Magdeleine Nadaude, du Château d'Oléron, puis Jean Magneron, fils de Pierre Magneron et de Marie Guilminette, (1) de la paroisse de..... en Poitou. Le brave notaire nous dit ensuite que le dit Jean Magneron prend à épouse la dite Marie Guilminette et que la dite Guilminette prend à époux le dit Magneron," etc. Le *quiproquo* est plaisant. Mais ce qui nous intéresse c'est le nom de la paroisse de Pierre Magneron. Tanguay ne l'a pas lu. Cela peut-être Mongon ? Mais sur la patte de mouche qui précède le g il y a un point. C'est donc un i. Et alors ? On peut et peut-être doit-on lire Morigon ou Merigon. Si maintenant l'on se

---

(1) Et non Guillemet, donné par Tanguay.

rappelle que Guillaume Taphorin avait pour mère Jeanne Méricon, ou Méricone, si M. Myrand le préfère—on féminisait alors bravement les noms de femme—et qu'en ce temps-là les personnes étaient souvent affublées de noms de villes, de villages, de provinces, il est difficile de résister à la tentation de croire qu'il y a entre les Mignerons, les Mignerans, les Myrands et les Mayrands, une parenté bien plus étroite que ne semble l'admettre notre honorable *correcteur*.

Simple conjecture sans doute. En tout cas l'autorité de Tanguay est par trop mince pour en décider.

L'ABBÉ H.-A. SCOTT

### MGR PLESSIS A ROME

Lorsque Mgr Plessis séjourna à Rome en 1819, il déroba quelques heures à ses importantes occupations pour visiter les musées. Le grand évêque de Québec avait des qualités d'homme d'Etat, mais il n'était pas artiste et il l'apprit à ses dépens en présence du tableau de la Transfiguration de Raphaël. Au moment où il l'examinait, accompagné de son secrétaire, l'abbé Turgeon, il y avait quelques personnes dans le salon, et devant le tableau un peintre qui en faisait une copie. Tout à coup Mgr Plessis rompit le silence, et dit en indiquant le bras droit de la mère du possédé, placée au premier rang de la toile :

—Voilà un raccourci exagéré, c'est évidemment un défaut.

A cette remarque inattendue, le peintre se redressa, déposa son pinceau, et se retournant vers Mgr Plessis, lui dit :

—M. l'abbé, ici on ne critique pas, on admire.

Et il reprit son travail.

Mgr Plessis ne répliqua pas et sortit de la pièce.

(Extrait des *Mémoires* inédits de l'abbé Casgrain.)

LE CHEVALIER ROBERT-ANNE D'ESTIMAU-  
VILLE DE BEAUMOUCHEL

---

Il était le fils de Jean-Baptiste-Philippe D'Estimauville, sire et baron de Beaumouchel, et de Marie-Charlotte d'Ailleboust, et naquit à Louisbourg le 3 décembre 1754.

Il entra dans l'armée française et servit avec distinction jusqu'à la Révolution.

Il passa ensuite en Allemagne, puis en Angleterre.

C'est quelques années après le traité d'Amiens qu'il vint rejoindre au Canada son frère, Jean-Baptiste-Philippe-Charles D'Estimauville, sire et baron de Beaumouchel, grand-voyer et inspecteur des chemins et des rues pour le district du Québec.

Celui-ci l'employa d'abord en qualité de député-grand-voyer.

Le 30 décembre 1813, il était nommé inspecteur des grands chemins, rues et ponts dans la cité et paroisse de Québec.

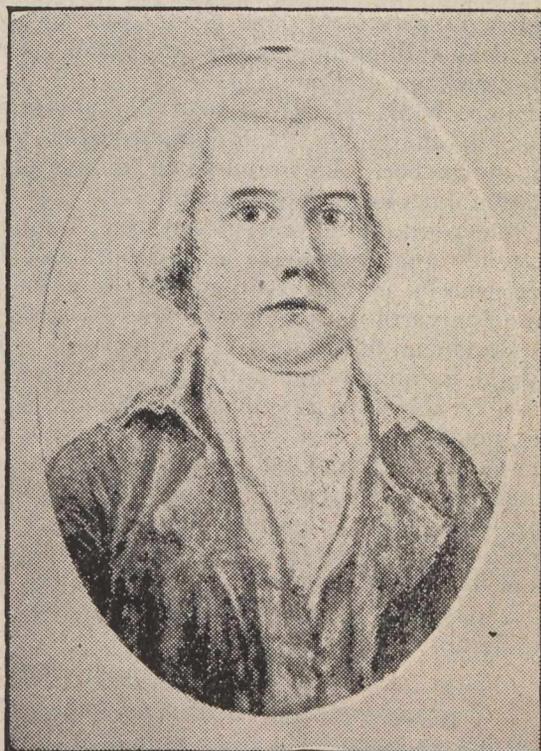
Le 19 janvier 1815, il abandonnait cette charge et était remplacé par Jean-Antoine Bouthillier.

Le 15 mai 1817, le chevalier D'Estimauville se faisait recevoir arpenteur.

Quelques mois plus tard, le 1er octobre 1817, il remettait sa commission de député-grand-voyer du district de Québec.

En mai 1818, le lieutenant-colonel Bouchette nommait, avec l'approbation du gouverneur, M. Joseph Bouchette et M. le chevalier D'Estimauville, ses députés durant son absence de la Province, pour faire les devoirs de son office comme arpenteur général.

A la fin de la même année, M. le chevalier D'Estimauville établissait, en société avec François Romain,



LE CHEVALIER ROBERT-ANNE D'ESTIMAU-  
VILLE DE BEAUMOUCHEL

un bureau d'agence générale à Québec. Ce bureau devait fournir des renseignements aux émigrés ou voyageurs qui arrivaient dans notre pays ; s'occuper de trouver des domestiques, de les placer ; vendre, louer les maisons, etc., etc. (1)

Le 2 juin 1821, M. D'Estimauville acceptait de nouveau la charge de député-grand-voyer pour le district de Québec. Le grand-voyer annonçait cette nomination dans les termes suivants :

“ A tous ceux que le présent concerne, —salut :

“ Attendu que la santé de notre député actuel pour ce district ne lui permet pas d'en remplir les fonctions, sachez qu'en vertu de l'autorité à nous conférée par le Statut Provincial 36 George III, chapitre 9, dans le préambule, de nommer et appointer un député pour nous assister dans nos fonctions de grand-voyer de ce district, nous avons, sous le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur en Chef, nommé et appointé comme notre député le chevalier Robert D'Estimauville, Ecuyer, enjoignant à tous les officiers des chemins ainsi qu'à toutes personnes y concernées de le reconnaître et de lui obéir comme tel, comme aussi d'ajouter foi à tous actes qu'il pourra faire en telle susdite qualité de notre député.

J.-Bte D'Estimauville,  
grand-voyer du district de Québec ” (2)

En juillet 1822, le chevalier D'Estimauville était assermenté comme grand connétable de la ville et banlieue de Québec. Il remplissait en même temps les fonctions d'interprète pour les cours du Banc du Roi

---

(1) *Gazette de Québec*, 3 septembre 1818.

(2) *Gazette de Québec*, 4 juin 1821.

et pour les sessions de quartier de la paix dans et pour le district de Québec.

Il ne devait pas exercer ces charges bien longtemps. Le 28 avril 1823, il était nommé gentilhomme huissier de la Verge Noire du Conseil Législatif de cette province, à la place de William Bouthillier, décédé.

Thomas Aylwin le remplaça comme grand-connétable le 25 avril 1823, et comme interprète le 22 octobre suivant.

Le 5 mai 1823, le chevalier D'Estimauville était fait juge de paix pour le district de Québec.

En 1829, M. D'Estimauville publia un ouvrage intitulé *Cursory view of the Local, Social, Moral and Political State of the Colony of Lower Canada*. Bibaud a résumé son opinion de cette brochure en disant que son auteur ne s'y montrait pas Canadien, mais qu'il y dit néanmoins beaucoup de vérités. (1)

Le chevalier Robert-Anne D'Estimauville de Beaumouchel mourut à Québec le 31 juillet 1831. Il fut inhumé le 2 août dans le cimetière des Picotés.

A la suite de ses campagnes en Europe, il avait été créé chevalier de l'ordre noble et militaire de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

M. de Gaspé raconte, dans ses *Mémoires*, une curieuse mystification dont M. D'Estimauville fut la victime. “ Peu de mystificateurs ont possédé les talents variés de mon ami le major Pierre La Force, dit-il. Il avait le *knack* d'imiter la langue allemande et les idiomes indiens de manière à tromper allemands et sauvages.

“ Le chevalier Robert D'Estimauville ayant servi dans les armées prussiennes parlait la langue alleman-

---

(1) *Dictionnaire historique des hommes illustres du Canada*, p. 102.

de avec facilité : nous lui dûmes un jour que notre ami le major alors présent, possédait aussi cet idiome. Le chevalier commence aussitôt l'attaque, à laquelle La Force répond, avec un sérieux de glace, par une longue tirade.

“—Vous parlez, monsieur, dit le chevalier, un langage corrompu, l'allemand de la Basse-Saxe ; et, sur mon honneur, on ne vous comprendrait pas à la cour de Berlin.

“—Je le crois, dit humblement le major, la Basse-Saxe est la seule partie de l'Allemagne où j'aie fait quelques études de cette belle langue.

“ Lorsque le chevalier D'Estimauville sut que c'était une mystification, il en aimait peu la plaisanterie.” (1) P. G. R.

---

GENTILSHOMMES HUISSIERS DE LA VERGE  
NOIRE DU CONSEIL LÉGISLATIF DE  
LA PROVINCE DE QUÉBEC

---

Guillaume Boutillier.....	15 décembre 1792
Chevalier Robert-Anne D'Estimauville..	3 avril 1823
John Sewell.....	15 avril 1831
Frederick-Starr Jarvis .....	10 juin 1841
René Kimber.....	12 juillet 1852
Samuel-Staunton Hatt.....	23 décembre 1867
Frank Pennée.....	22 novembre 1901
Arthur Saint-Jacques.....	14 mars 1904

---

(1) *Mémoires*, p. 330.

PROTONOTAICES DU DISTRICT DE QUEBEC

---

David Lynd	}	.....	11 décembre 1794
Pierre-Louis Panet			
David Lynd	}	.....	8 mai 1795
Joseph-François Perrault			
George Pyke	}	.....	14 août 1802
Joseph-François Perrault			
Joseph-François Perrault	}	.....	25 mai 1812
John Ross, jr			
Joseph-François Perrault	}	.....	22 juillet 1826
John Ross			
Edward Burroughs	}	.....	11 décembre 1830
Joseph-François Perrault			
Edward Burroughs	}	.....	9 avril 1844
Hector-Simon Huot			
Edward Burroughs	}	.....	27 juin 1846
Louis Fiset			
Louis-Joseph-Cyprien Fiset	}	.....	10 octobre 1861
John-Henry-Ross Burroughs			
Louis-Joseph-Cyprien Fiset	}	.....	4 janvier 1873
John-Henry-Ross Burroughs			
Archibald Campbell	}	.....	10 janvier 1898
Philippe Malouin			

RECORDERS DE LA CITÉ DE MONTRÉAL

---

John-Ponsonby Sexton	.....	3 mars 1859	
Benjamin Testard de Montigny	.....	7 octobre 1880	
Alexandre-Eudore Poirier	}	.....	6 mai 1899
Robert-Stanley Weir			

---

RÉPONSES

**L'indemnité de nos députés.** (IX, V, 942.)—  
Le 17 décembre 1792, s'ouvrait à Québec, dans l'ancien palais épiscopal, érigé au haut de la côte LaMontagne, la première session du premier parlement de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. Ce parlement eut quatre sessions. Pendant ce premier parlement nos députés ne reçurent pas un sou d'indemnité. Ils furent même obligés de payer leurs dépenses de voyages ! L'un d'eux, le député de Gaspé, avait 330 lieues à parcourir pour se rendre au siège du gouvernement. Il ne pouvait faire ce trajet en moins de quinze à dix-sept jours.

On comprend que ce système avait de très graves inconvénients. Le temps que les députés passaient à Québec (1) leur faisait négliger leurs affaires, et cela sans aucune rétribution. Aussi, aux élections pour le deuxième parlement, sur les cinquante députés qu'avait compté le premier parlement quatorze seulement revinrent en Chambre. Quelques-uns des trente-six autres avaient été rejetés par le peuple mais la plupart avaient refusé de briguer de nouveau les suffrages populaires.

A la troisième session de ce deuxième parlement, en 1799, la Chambre s'occupa quelque peu de l'indemnité de ses membres. M. Papineau proposa à la Chambre d'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas à propos d'accorder une indemnité à l'orateur et aux députés pour leurs frais de voyages et la perte de leur temps. La grande majorité des députés repoussèrent cette suggestion avec indignation.

---

(1) La session de 1793-94 dura près de six mois.

Pendant le troisième parlement, à la session de 1802, M. Berthelot, député de Québec, ramena sur le tapis la question de l'indemnité de l'orateur et des membres de la Chambre d'Assemblée. M. DeBonne, bien payé comme juge et qui possédait de la fortune, suggéra de publier la proposition de M. Berthelot pendant trois semaines consécutives dans les journaux de Québec et de Montréal, afin qu'elle parvint à la connaissance des électeurs. Cette suggestion ne fut pas acceptée, mais elle termina la discussion à ce sujet.

En 1807, MM. Bédard et Bourdages firent une nouvelle tentative pour faire payer par la province les dépenses des députés éloignés de Québec, mais la considération de cette mesure fut encore remise indéfiniment par le vote des députés de langue anglaise auxquels se joignirent quelques Canadiens plus favorisés que la plupart de leurs collègues du côté de la fortune. (1)

Pendant la session de 1812, M. Bourdages revint sur la question de l'indemnité des membres. La Chambre décida de leur accorder deux piastres par jour. Un acte fut proposé à cet effet, mais il fut abandonné à sa deuxième lecture.

En 1831, le projet de loi de M. Neilson pour accorder une indemnité aux députés rencontra une vive opposition. " M. Neilson prétendait que les députés n'étant pas salariés, les comtés éloignés ne pouvaient pas toujours envoyer au parlement ceux qu'ils désiraient avoir pour représentants, attendu que leur choix pouvaient tomber sur des personnes dont les ressour-

---

(1) Le *Courrier de Québec* du 28 février 1807 publie les discours prononcés au cours du débat par MM. DeBonne, Bédard, Bourdages, Martinbeau, Richardson et Planté.

ces ne permettaient pas de faire le sacrifice de leur temps et de leur argent. Les opposants soutenaient au contraire que si on accordait aux membres une indemnité, la conséquence serait que les élections porteraient à la législature des démagogues et des agitateurs qui ne se feraient élire que pour l'appât du gain." Cependant le projet de loi passa mais fut repoussé au Conseil.

" Le conseil législatif, écrivait quelques jours plus tard le rédacteur de l'*Observateur*, a rendu un service au pays en ne concourant pas à un projet de la chambre basse : nous voulons parler du *bill* de la paie des membres de cette chambre. Outre que le rejet de ce *bill* épargne à la province plusieurs milliers de livres, il empêchera que l'Assemblée ne se compose, à l'avenir, en grande partie (comme c'était, en apparence, le but de quelques-uns des fauteurs de la mesure et en particulier de M. Neilson) que de simples cultivateurs, gens très respectables, sans doute dans leur état, mais très peu propres, généralement, à faire des législateurs, parce que, vu l'état général de l'éducation chez la classe agricole, un très grand nombre seraient nécessairement menés et menables, à la volonté d'un très petit nombre comme l'ont remarqué quelques membres, entre autres, M. Cuvillier."

Indigné du rejet de son projet de loi, M. Bourdages proposa d'inclure dans le budget " que la somme de 2000 louis soit accordée à Sa Majesté, pour indemniser les membres de l'Assemblée."

MM. Neilson, Lee et Papineau se prononcèrent pour cette motion, qui fut combattue par MM. Lagueux, Duval, Quesnel et Young. Elle fut finalement adoptée par un vote de 29 contre 20. Chaque député devait recevoir une allocation de dix chelins pour chaque

jour de présence à la Chambre, et de quatre chelins pour chaque lieue de distance entre le lieu de sa résidence et celui des séances de la Chambre. Pour la première fois, depuis la constitution de 1791, nos députés retirèrent une indemnité pour leurs services.

En 1833, le Conseil et la Chambre parvinrent à s'entendre. Le projet de loi de M. Neilson fut enfin adopté avec quelques amendements. C'est le 3 Guillaume IV, chapitre XV. " Pendant chaque session du présent Parlement Provincial, y lisons-nous, il sera *alloué* à chaque membre de l'Assemblée qui assistera aux dites sessions, dix chelins courant pour chaque jour qu'il y aura assisté, et quatre chelins courant pour chaque lieue de distance entre son domicile et le siège du Parlement Provincial."

Le statut 6 Guillaume IV, chapitre 2, accorda la même indemnité aux membres qui devaient assister à la session de 1836 et aux sessions futures.

En 1841, l'indemnité des députés fut fixée à soixante-cinq louis, et les frais de route à dix chelins par vingt milles, aller et retour. Une somme de mille louis fut votée à l'orateur de l'Assemblée législative, à condition qu'il ne remplirait aucune autre charge lucrative.

Pendant la session de 1856, nos députés portèrent leur indemnité à six piastres, chaque jour de la session.

En 1859, la même indemnité fut votée, c'est-à-dire six piastres par jour, si la session ne dépassait pas trente jours ; si la Chambre siégeait plus de trente jours chaque membre devait recevoir six cents piastres.

En 1870 (*Statut* 33 Victoria), nos députés s'accordent \$6 par jour si la session a moins de 31 jours ; si

elle va plus loin ils doivent recevoir \$600 pour la session.

En 1878 (*Statut* 41-42 Victoria), nos députés deviennent économes. Ils baissent leur indemnité à \$500 par session.

En 1885 (*Statut* 48 Victoria) on revient à l'ancien système, c'est-à-dire \$6 par jour si la session n'excède pas 30 jours ; si elle dépasse 30 jours indemnité de \$600.

En 1888 (*Statut* 51-52 Victoria) il est décidé que nos députés recevront \$6 par jour si la session n'a pas 30 jours ; s'ils siègent plus de 30 jours leur indemnité est fixé à \$800.

Pas de changement depuis.

P. G. R.

**La langue française au Canada.** (III, I, 278.)  
—La langue française est aujourd'hui l'une des deux langues officielles du Canada, n'en déplaît aux quelques fanatiques dont cet état de choses offusque les préjugés. Mais il n'en a pas toujours été ainsi.

Il n'y avait aucune clause relative à la langue nationale des Canadiens dans les capitulations de 1759 et de 1760, non plus que dans le traité de Paris, dans l'Acte de Québec (1774), et dans l'Acte constitutionnel de 1791. Cependant, en l'absence de clauses prohibitives, l'Assemblée législative du Bas-Canada décréta, en 1792, que tous les documents et pièces de procédure parlementaires seraient écrits dans les deux langues. Voici les considérants qui précédaient le rapport du comité chargé de formuler des règles à ce sujet.

“ Considérant que l'Assemblée de cette province est composée d'Anglais et de Canadiens, que la grande majorité des électeurs et des représentants sont

Canadiens qui ne parlent et n'entendent que la langue française.

“ Que les anciennes lois, coutumes et usages de ce pays ont été conservés par l'Acte de la 14<sup>ème</sup> année de George III, chap. 83, avec l'introduction des lois criminelles d'Angleterre en cette province.

“ Que l'acte de la 31<sup>ème</sup> année de Sa Majesté, chap. 31<sup>ème</sup>, n'a fait aucun changement à cet égard, mais une provision concernant les droits du clergé protestant.

“ Que la conséquence de ces Actes est que les lois qui nous gouvernent sont en deux langues, et que les Actes à statuer par la législation de cette province résulteront de ces différentes lois.

“ Que les circonstances imposent une nécessité d'établir un principe qui ne répugne ni à la justice ni à la raison de la chose.

“ Que ce principe doit être puisé dans les Actes du parlement qui ont rapport à notre province, et dans les intentions bienfaisantes de notre très gracieux souverain, qui n'a en vue que le bien général de tous ses sujets indistinctement, et la sûreté et la conservation de leurs propriétés ”.

En conséquence, de 1792 à 1840, les journaux de la chambre, les statuts provinciaux, les documents parlementaires furent imprimés en français et en anglais, et les deux langues furent sur un pied d'égalité. Mais l'Acte d'Union adopté par le parlement impérial en 1840, nous fit reculer d'un demi-siècle. La clause 41<sup>ème</sup> de cette loi décréta : “ Que tous les brefs, proclamations, instruments ayant pour objet de convoquer, de proroger le Conseil Législatif et l'Assemblée Législative, ou de dissoudre la Législature, et tous les mandats de convocation et d'élection, et tous les brefs et

instruments publics quelconques concernant les dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou l'un d'eux, et tous rapports de tels brefs, mandats et instruments, et tous journaux, entrées ou procédures quelconques écrites ou imprimées des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative ou de chacun d'eux respectivement, et toutes procédures, écrites ou imprimées, des comités des dits Conseil Législatif et Assemblée Législative respectivement, devront être en anglais seulement ; pourvu toujours que cette disposition ne soit pas interprétée de manière à empêcher qu'il n'y ait des copies traduites de ces documents, mais aucune de ces copies ne devra être gardée dans les archives du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, ni ne sera considérée comme ayant l'autorité d'un texte original ”.

Cette clause proscrivait le français comme langue officielle. On pouvait bien faire des traductions françaises, mais ces traductions n'avaient aucune autorité légale. Les députés canadiens-français du Bas-Canada protestèrent contre l'ostracisme de leur langue. Nous aimons à citer ici les paroles prononcées par M. La Fontaine au début de la session de 1842 : “ On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à faire dans cette chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes

compatriotes, je le dois à moi-même.” Cette noble attitude était de nature à commander le respect de tous les hommes de cœur.

Durant la première session de cette législature, l'Assemblée pourvut à la traduction en français de ses journaux et procédures diverses, pour l'usage de ses membres. Elle adopta aussi cette règle : “ Quand une motion est soumise, elle doit être lue en anglais et en français, par l'Orateur, s'il possède l'usage des deux langues ; sinon, il la lira dans la langue qui lui est plus familière ; et la lecture dans l'autre langue sera faite par le greffier ou son assistant, avant tout débat.” Durant la même session on adopta une loi relative à la traduction de l'Acte d'Union, et des statuts provinciaux pour distribution parmi les Canadiens-français. A la session de 1844-45, l'Assemblée législative décida que tous les bills et documents soumis à la chambre seraient imprimés en français et en anglais, à nombre égal d'exemplaires. Mais, pendant cette même session, l'Orateur refusa une motion écrite en français, alléguant que sa réception serait une violation de la clause 41ème plus haut citée. Et sa décision fut maintenue par la chambre. C'est-à-dire que s'il était permis de traduire l'anglais en français, l'anglais seul était officiellement reconnu.

Le 9 décembre 1844, M. LaFontaine proposa une adresse demandant communication de toute correspondance qui pourrait avoir été échangée entre l'exécutif canadien et le gouvernement anglais au sujet de la 41ème clause de l'Acte d'Union, qui faisait de la langue anglaise la seule langue légale. Le gouverneur, qui était alors lord Metcalfe, répondit par un message qu'il n'y avait à ce sujet que des dépêches confidentielles. Le 21 février 1845, un ministre, M. Denis

Benjamin Papineau, proposa une adresse à Sa Majesté, la priant de recommander au Parlement impérial la révocation de cette trop fameuse clause. Cette adresse fut adoptée unanimement. On lit à ce propos, dans la " Vie de lord Metcalfe," par Kaye's : " En sanctionnant une mesure comme celle-là, le gouverneur sentait qu'il descendait de la haute position qu'il avait occupée durant ses cinquante ans passés dans le service public. " Ayant appris, dit-il, que le parti canadien-français dans la chambre avait intention de proposer une adresse à Sa Majesté, la priant de retrancher de l'Acte d'Union la restriction imposée à l'usage de la langue française, dans les procédures législatives, le conseil exécutif résolut de le devancer en proposant la chose lui-même. Il y avait des instructions du gouvernement impérial qui défendaient cela ; mais il était expédient de désarmer l'opposition, et Metcalfe consentit à laisser M. Papineau présenter l'adresse à ce sujet." On sent, en lisant ces lignes, que c'est le fanatisme qui tient ici la plume.

En dépit de cette adresse, le Parlement impérial n'abrogea la clause 41ème de l'Acte d'Union, qu'en 1848. Ce fut lord Elgin qui eut l'agréable devoir d'annoncer cette bonne nouvelle à la chambre. Le discours qu'il prononça en ouvrant la session de 1849, contenait le paragraphe suivant : " Je suis fort heureux d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux chambres au parlement provincial, le parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française ". Lord Elgin mit le comble à la joie bien légitime éprouvée à ce moment par nos compatriotes, en lisant en français et en anglais le dis-

cours du trône. C'était la première fois que pareil fait se produisait. Les gouverneurs du Bas-Canada, sous l'ancienne constitution, lisaient le discours en anglais, et le président du Conseil législatif en donnait ensuite lecture en français. Cette courtoisie de lord Elgin excita l'enthousiasme des représentants du Bas-Canada. Le vieil athlète de nos luttes patriotiques, M. Denis-Benjamin Viger, poussa ce cri de bonheur : " Que je me sens soulagé d'entendre dans ma langue les paroles du discours du Trône ! "

Enfin dans l'Acte décrétant la confédération—communément appelé "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord"—la langue française est solennellement reconnue comme langue officielle, par la clause 133e, dont voici le texte : " Dans les chambres du parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française, ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif ; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire ; et dans toute plaidoirie ou pièce de procédure par devant les tribunaux ou émanant des tribunaux du Canada qui seront établis sous l'autorité du présent acte, et par devant tous les tribunaux ou émanant des tribunaux de Québec, il pourra être fait également usage, à faculté, de l'une ou de l'autre de ces langues. Les actes du parlement du Canada et de la législature de Québec devront être imprimés et publiés dans ces deux langues."

Voilà comment, à travers bien des vicissitudes, la langue de Bossuet, de Montesquieu et de Berryer a triomphé des fanatiques qui voulaient la proscrire, et conservé son droit de cité au Canada.

IGNOTUS

QUESTIONS

1002—On sait qu'en 1646, M. D'Aulnay de Char-  
nisay, gouverneur de l'Acadie, envoya MM. Marie et  
Louis à Boston pour conclure la paix avec les Anglais.  
Est-on parvenu à découvrir l'identité de ces deux  
énigmatiques personnages ? Etaient-ils réellement des  
religieux ? XXX

1003—Où Bibaud prend-il son autorité pour affir-  
mer que Perrot, gouverneur de Montréal, puis de  
l'Acadie, " alla perdre la vie à la Martinique " ?  
P. O. R.

1004—A-t-il été publié quelque part une liste des  
gouverneurs ou commandants de Détroit sous le régi-  
me français ? J'ai entre les mains une lettre qui sem-  
ble indiquer que Joseph Guyon Dubuisson était com-  
mandant de Détroit en 1711. DET.

1005—Garneau nous dit quelque part que Nicolas  
Daneau de Muy nommé, en 1707, gouverneur de la  
Louisiane, mourut en allant prendre possession de son  
gouvernement et qu'il eut M. de Lamothe-Cadillac  
pour successeur. L'*Histoire des Ursulines de Québec*  
laisse entendre que M. de Muy vivait encore en 1720.  
Où est la vérité là-dedans ? Le M. de Muy nommé  
gouverneur de la Louisiane en 1707 est-il bien Nicolas  
Daneau de Muy ? XXX

1006—Qui était grand-voyer du district de Trois-  
Rivières en juillet 1793 ? CUR.

1007—En quelle année la compagnie de Dumesny  
est-elle arrivée dans la Nouvelle-France ? J. E. B.

## QUÉBEC-CENTRAL

### LES TRAINS QUITTENT LÉVIS

8.00 } EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES  
A. M. } Pour Fabyans, Portland, Sherbrooke, Beauce  
jusqu'à Portland. et Mégantic, chars Pullmand, Parloir, Buffet

3.50 } EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK,  
P. M. } pour Sherbrooke, Boston, Springfield, New-  
York, tous les points de la Nouvelle-Angleterre,  
aussi Beauce et Mégantic, chars Pullman dortoirs sur ce  
train.

2.05 } SPÉCIAL DE NEW-YORK ET BOSTON.  
P. M. } Ce nouveau train commencera à circuler le 24.  
juin avec chars directs faisant le trajet le plus  
rapide entre Québec et New-York.

7.00 } ACCOMMODATION. De Lévis à Sherbrooke,  
P. M. } et tous les points sur le chemin de fer Boston  
& Maine.

### LES TRAINS ARRIVENT À LEVIS

Express de Boston et New-York à 12 hrs, midi. Spécial  
de Boston et New-York à 1.10 hr. p. m. Express des Mon-  
tagnes Blanches à 8.55 hrs p. m. Accommodation à 8.45 h.  
a. m.

---

## LES GOUTTELETTES

### SONNETS

PAR

PAMPHILE LEMAY

Beau volume de 232 pages avec un portrait superbe  
de l'auteur.

PRIX : \$0.50

S'adresser à Henri LeMay, 356, rue St-François, St-  
Roch, Québec.

**VIENT DE PARAÎTRE :**

**Serviteurs et servantes de  
Dieu en Canada**

PAR

N.-E. DIONNE

Docteur ès lettres, membre de la Société Royale du Canada,  
bibliothécaire de la législature de Québec.

---

QUARANTE BIOGRAPHIES

---

PLUSIEURS PORTRAITS

---

318 pp. in-8 sur beau papier

---

PRIX : \$1.00 L'EXEMPLAIRE

S'adresser au  
Bulletin des Recherches Historiques, Lévis